



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 3 juillet 2017 à 19h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise-Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Ouverture de la séance à 19h00 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES**

**2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.5 Mandat à Me Nathalie Ross/ Cession de la chapelle des Escoumins

**17.0 AFFAIRES NOUVELLES**

- 17.8 Demande de raccordement/ Monsieur Steven Brisson
- 17.9 Dépôt/ Réseau québécois de villes et villages en santé  
– Nouveau membre, Bienvenue au sein du réseau!
- 17.10 Dépôt/ Société des traversiers du Québec
- 17.11 Dépôt/ Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – Suivi de projets

**18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 19h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

### **\*\*REPORTÉ**

### **MANDAT À ME NATHALIE ROSS/ CESSION DE LA CHAPELLE DES ESCOUMINS**

**N° 17-07-186**

### **DEMANDE DE RACCORDEMENT/ MONSIEUR STEVEN BRISSON**

ATTENDU QUE Monsieur Steven Brisson a formulé le 29 juin 2017 une demande de raccordement au réseau d'aqueduc en vue de desservir une future maison mobile sur le lot 5 566 024 du cadastre du Québec situé au 176, route Forestière;

ATTENDU QUE ce terrain est situé en front du réseau d'aqueduc municipal et doit faire l'objet d'une subdivision cadastrale de façon à se conformer aux normes minimales régissant les lots partiellement desservis selon l'article 4.1.3 du règlement de lotissement soit une largeur minimale de 25 mètres et une superficie minimale de 1 500 mètres carrés;

ATTENDU QUE le terrain est situé à l'intérieur de la zone 34-F du plan de zonage et qu'en conséquence, l'implantation de la maison mobile doit être effectuée conformément aux normes d'implantation prescrites au cahier des spécifications du règlement de zonage;

ATTENDU QUE les coûts du raccordement d'aqueduc sont à la charge entière du requérant et exécutée par la municipalité à partir de la conduite principale jusqu'à la limite de la ligne avant du terrain;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la demande de Monsieur Steven Brisson et à cette fin, le raccordement au réseau d'aqueduc d'une future maison mobile située sur le terrain actuellement identifié comme étant le lot 5 566 024 du cadastre du Québec adjacent au 176, route Forestière et dont les coûts de raccordement au réseau d'aqueduc sont applicables selon la politique en vigueur;

QUE la présente autorisation de raccordement au réseau d'aqueduc est émise sous réserve que le projet de lotissement et de construction soit conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur.

### **\*\* DÉPÔT**

**RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – NOUVEAU MEMBRE, BIENVENUE AU SEIN DU RÉSEAU!**

### **\*\* DÉPÔT**

**SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**

### **\*\* DÉPÔT**

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) – SUIVI DE PROJETS**

**N° 17-07-187**

### **CLÔTURE DE LA SEANCE**

À 19h15 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : **0**

  
\_\_\_\_\_  
**André Desrosiers,  
Maire**

  
\_\_\_\_\_  
**Andrée Lessard, Directrice générale et  
secrétaire-trésorière**

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes  
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du  
Code municipal.***